INFORMATION PRESSE
Laure DUTERTRE
Chargée des relations presse médias
03 23 24 89 52
06 38 99 23 82
presse@aisne.fr

Laon, le 4 septembre 2025,

BESOINS ÉDUCATIFS : L'AISNE MONTRE LE PAS

La ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap était au collège Froëhlicher de Sissonne pour échanger avec l'ensemble des parties prenantes à l'expérimentation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) ayant vocation à apporter des solutions pour les enfants présentant des besoins éducatifs particuliers.

Charlotte Parmentier-Lecoq, **ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap**, a été accueillie hier au collège Froëhlicher de **Sissonne** par le président du Département Nicolas Fricoteaux pour conduire un échange avec **tous les acteurs de la mise en œuvre des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité)**. Cette rentrée marque la 1ère année d'expérimentation de ce dispositif dans l'Aisne, l'un des quatre Départements préfigurateurs avec la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var, pour le déploiement de ce dispositif à vocation nationale. 100 PAS ont été créés à la rentrée 2024. Les retours encourageants ont incité les pouvoirs publics à totaliser 500 PAS pour 2025, avec un objectif à terme de 3 000 PAS pour couvrir l'ensemble du territoire français.

Vers l'inclusion

Les Pôles d'Appui à la Scolarité ont vocation à apporter des solutions aux parents et responsables légaux **d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers**. La démarche s'adresse notamment aux enfants qui peuvent souffrir de certains troubles, **sans que cela entre nécessairement dans le champ du handicap**. Projet transversal, le déploiement des PAS implique autant **les collectivités** que les instances de **l'Éducation nationale** et les acteurs du **médico-social**, notamment la Maison Départementale des Personnes Handicapées (**MDPH**), l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) et **l'Union des associations des personnes handicapées de l'Aisne**.

*« Je tenais à entendre les professionnels du médico-social et de l'Éducation nationale ici dans l'Aisne, parce qu'il retourne de cette première année qu'ils ont travaillé dans **un partenariat qui porte ses fruits** »* a indiqué la ministre déléguée. *« Les collectivités, le Département en premier lieu mais aussi les communes, jouent également un rôle majeur pour la réussite de ce dispositif qui garantit à chaque élève ayant des besoins éducatifs particuliers **un accès facilité à des ressources adaptées**. Il s'agit d'aller **toujours plus loin vers l'école inclusive**. »*

Coconstruction

Les retours sur l'expérimentation menée dans **14 collèges du département** mettent en avant un bilan des plus positifs : outre **le bienfait pour les enfants**, leurs familles, et la communauté éducative, ce dispositif permet une diminution d'environ 8 % du nombre de dossiers MDPH enfants et une diminution de 28 % du nombre de premières demandes faites auprès de la MDPH. **Des outils spécifiques** pour fluidifier les parcours et éviter les ruptures scolaires ont notamment été coconstruits entre la MDPH de l'Aisne et les services de l'Éducation nationale. Leur mise en œuvre dans les classes apporte des progrès sensibles en termes de **compétences** et des bénéfices visibles sur **l'estime de soi** pour les enfants. Ce sont même des outils qui, en définitive, profitent à l'ensemble de la classe. *« Les enseignants veulent faire de l'école inclusive »* soulignait Valérie Kocet, inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des Élèves Handicapés. *« Mais ils veulent qu'on leur en donne les moyens. »*

« Chef de file des solidarités humaines, ***le Département est pleinement engagé dans l'inclusion scolaire*** *et nous défendons le principe qu'elle doit prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élève »* note Nicolas Fricoteaux. *« Les PAS nous permettent d'agir en amont et* ***nous luttons ainsi plus efficacement contre les ruptures scolaires****, ce sont* ***des chances de réussite en plus*** *pour ces élèves qui ont besoin d'un environnement et d'outils adaptés. Cette volonté s'appuie également sur des moyens dédiés, qu'il convient de préserver. »*